

Vendredi 3 juillet 2020

Assemblée générale des artistes associés de l'Adami et élection du conseil d'administration : une mobilisation sans faille

Afin de prévenir tout risque sanitaire, l'assemblée générale annuelle a été retransmise le 29 juin aux associés en direct par Internet.

Ils ont approuvé à plus de 90 % des voix les comptes et les décisions budgétaires de l'année 2019.

L'Adami a collecté plus de 80 millions d'euros en 2019. Elle a versé directement aux artistes plus de 52,6 millions de rémunérations et soutenu à hauteur de 17,7 millions d'euros, 1 371 projets artistiques et 14 événements au service des artistes.

De fait, la gestion raisonnée des droits des artistes menée par l'Adami, a permis de dégager 11,3 millions d'euros d'aides d'urgence pour faire face aux conséquences brutales de la crise du coronavirus dont 8,5 millions d'euros de paiements exceptionnels versés aux mois de mai et juin aux artistes en complément de leurs droits habituels.

Ils ont également élu les 8 membres du conseil d'administration dont les sièges étaient à renouveler.

Les 3339 artistes associés qui ont participé à cette élection, ont ainsi élu **Hélène Arié, François Dunoyer, Sylvie Feit, Valérie Vogt** pour les 4 sièges des artistes dramatiques ; **Jil Caplan, André Ceccarelli, Dorothée Hannequin** aux 3 sièges des artistes de variétés, jazz et musiques actuelles et **Sonia Nigoghossian** pour le siège des artistes lyriques.

Dans ce contexte si difficile, nous sommes particulièrement touchés et fiers de cette marque de confiance donnée par les artistes dans la solidité et la continuité de leur société, qui reste plus que jamais mobilisée à leurs côtés.

[> le détail des résultats](#)

Contact presse :
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner «demande données personnelles»), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous [désabonner ici](#).